

## Règlement jeu concours « Concours de citrouilles » au Château de Ranrouët

### Article 1 : Organisateur du jeu

La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique dénommée « CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo », 3 Avenue des Noëlls 44503 La Baule-Escoubiac Cedex, immatriculée sous le numéro SIRET n°24440061000055 organise le 29 octobre 2026, de 10h à 12h et de 14h à 16h30 un jeu concours gratuit, sans obligation d'achat.

### Article 2 : Diffusion du jeu

Le règlement du jeu concours sera intégré sur une page dédiée sur le site internet de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo : <https://www.cap-atlantique.fr/> et sur le site internet du Château de Ranrouët : <https://www.chateauderanrouet.fr/>. Le jeu concours sera diffusé sur ces deux sites internet ainsi que sur la Page Facebook du Château de Ranrouët : [\(20\) Facebook](#) et le compte Instagram du Château de Ranrouët [Instagram](#).

### Article 3 : Participants

Le jeu est ouvert à toute personne qui apporte une citrouille décorée le 29 octobre 2026. Le dépôt des citrouilles devra se faire de 10h à 12h et de 14h à 15h au Château de Ranrouët. Le participant accepte que sa citrouille soit exposée dans l'enceinte du Château de Ranrouët (en extérieur) jusqu'au minimum à la remise des prix du jury prévue à 16h30 le 29 octobre 2026.

Les participants pourront récupérer leur citrouille après la remise des prix, entre 17h et 18h ou le lendemain de 10h à 13h et de 14h à 18h. Si le participant n'a pas récupéré sa citrouille avant 18h le 30 octobre 2026, cette dernière sera jetée.

Le choix de l'emplacement de la citrouille dans l'enceinte du château sera décidé par le personnel du château.

Lors du dépôt, le participant devra compléter un formulaire d'inscription et renseigner les informations suivantes :

Nom et prénom, adresse, numéro de téléphone.

Une étiquette d'identification sera également fournie lors du dépôt. Cette étiquette sera à présenter à l'accueil du Château pour récupérer la citrouille.

Le Château de Ranrouët décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol de la citrouille. Chaque participant est limité à une citrouille.

La décoration de la citrouille peut être à l'extérieur (paillettes, marqueurs, peinture ...) ou à l'intérieur (citrouille évidée et sculptée). Les citrouilles doivent être naturelles (aucune citrouille artificielle).

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

### Article 4 : Désignation des gagnants

Le personnel du château travaillant le 29 octobre sera le jury. Le jury sélectionnera les 3 gagnants entre 15h et 16h30. La remise des prix par le jury se fera à 16h30 le 29 octobre 2026.

Les gagnants seront sélectionnés selon ces critères :

- Originalité de la décoration de la citrouille
- Qualité de la décoration
- Le thème de la décoration doit être en lien avec halloween

### Article 5 : Dotations

Les dotations mises en jeu sont :

- Lot 1 : Un livre « Légendes du Moyen Age » d'une valeur de 13.95€
- Lot 2 : Un livre « Légendes du Moyen Age » d'une valeur de 13.95€
- Lot 3 : Un jeu de gommettes et autocollants « L'attaque du château fort » d'une valeur de 6.90€ avec un jeu « Enfilage » d'une valeur de 10.20€.

#### Article 6 : Retrait des lots

Les gagnants prévenus par téléphone, seront invités à venir récupérer leur lot lors de la remise des prix du jury à 16h30 le 29 octobre au Château. Dans le cas où un gagnant est absent lors de la remise des prix, celui-ci peut venir récupérer son lot à l'accueil du Château de Ranrouët, 15 rue Guy de Rochefort 44410 Herbignac sur les heures d'ouverture du Château avant la fermeture hivernale le 31 octobre. Les gagnants devront fournir à l'organisateur leur nom, prénom, adresse et contact téléphonique. Si le gagnant ne s'est pas manifesté avant 18h le 31 octobre, la personne est présumée avoir renoncé à son lot.

#### Article 7 : Limite de responsabilité

L'organisateur peut à tout moment écourter, proroger ou annuler le jeu si les circonstances l'exigent et notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Facebook et Instagram ne sont ni organisateurs, ni parrains de cette opération. L'Agglomération décharge Facebook et Instagram de toute responsabilité dans l'organisation et le déroulement du jeu concours. Les informations que vous communiquez sont fournies à CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et non à Facebook ou Instagram. Facebook et Instagram ne peuvent être considérés comme responsable en cas de litige lié au jeu concours. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que par l'Agglomération de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol de la citrouille pendant le temps de dépôt.

#### Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'organisateur et la décision sans appel. Par l'acceptation du lot qu'il a gagné, le participant autorise l'organisateur à publier son nom et son gain par voie informatique. Le présent règlement est disponible sur le site internet de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo : <https://www.cap-atlantique.fr>, sur le site internet du Château [Château de Ranrouët | Site Officiel](#) ainsi que sur demande, à l'accueil du Château de Ranrouët, situé 15 rue Guy de Rochefort 44410 Herbignac.

#### Article 9 : Réglementation applicable et litige

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Pour tout litige entre les parties, les règles de compétence légale s'appliqueront. Le jeu, le règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

*« CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo collecte vos données afin de remettre le prix aux gagnants du jeu concours « Concours de Citrouilles ». La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données demandées lors de la participation à ce jeu concours doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, il ne sera pas possible de remettre le prix au gagnant. Ces données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la direction communication et le service musée patrimoine. Elles sont conservées pendant 1 an.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.*

*Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique : [dpo@cap-atlantique.fr](mailto:dpo@cap-atlantique.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »*

3, avenue des Noëles - BP 64  
44503 La Baule Cedex  
Tél : 02 51 75 06 80  
[cap-atlantique.fr](http://cap-atlantique.fr)    

